ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 65291

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la protection de l'exceptionnel patrimoine archéologique et architectural syrien. Cette défense ne constitue certes pas une préoccupation de premier ordre car ce terrible conflit est d'abord une tragédie d'une extraordinaire intensité pour le peuple de Syrie. Cependant les menaces qui pèsent sur ce patrimoine cinq fois millénaire sont incommensurables. Il lui demande donc quelles actions la France pourrait entreprendre de manière à préserver le patrimoine culturel inestimable de ce pays.

Texte de la réponse

Pour aider à la sauvegarde du patrimoine syrien et à la lutte contre le vol, le ministère de la culture et de la communication travaille en étroite collaboration avec l'UNESCO et le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Ils cherchent à alerter les belligérants et la communauté internationale sur l'importance de la préservation du patrimoine syrien. Le ministère prend également part à la constitution d'un observatoire international du patrimoine culturel syrien réalisé en lien avec tous les experts internationaux, dont de nombreux scientifiques français, qui rassemblera les documents et inventaires sur ce patrimoine, préalable indispensable à sa reconstruction après le conflit. Il prend part à l'organisation de colloques (à l'UNESCO notamment) sur les patrimoines en danger, comme le patrimoine syrien. En lien avec les établissements relevant de sa tutelle, le ministère accueille des professionnels syriens en formation en France pour permettre qu'une génération de professionnels soit formée et puisse intervenir dès l'arrêt du conflit. Pour lutter contre le vol et le trafic illicite d'objets culturels, le ministère de la culture et de la communication et le musée du Louvre ont participé à la rédaction de la liste rouge, rédigée par le Conseil international des musées, permettant d'alerter les douanes des pays frontaliers de la Syrie sur des typologies de biens culturels susceptibles d'être volés. Le ministère de la culture et de la communication travaille en étroite collaboration avec l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels et les milieux de l'art pour identifier, le cas échéant, des biens qui auraient pu faire l'objet de trafic. Il est également prévu de renforcer la coopération avec les pays frontaliers de la Syrie pour lutter contre le trafic illicite des biens en provenance de sites syriens, mais aussi irakiens. Il s'agit d'assurer la sensibilisation et la formation des professionnels du patrimoine, mais aussi des douanes de ces pays (Turquie, Jordanie, Liban et Irak), à l'identification du patrimoine syrien pillé, afin de permettre son sauvetage.

Données clés

Auteur : M. André Schneider
Circonscription : Bas-Rhin (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65291
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE65291

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 septembre 2014, page 8170
Réponse publiée au JO le : 10 mars 2015, page 1737